



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contraventions

Question écrite n° 102798

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui indiquer les sommes perçues par les municipalités d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon au titre des articles R. 2334-10 et R. 2334-11 du code général des collectivités territoriales depuis le 1er janvier 1995. Il souhaite notamment connaître, par années, le nombre d'amendes émises sur le territoire de ces communes et le produit des amendes de police.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102798

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8975